



Credit a la consommation d un vehicule de 1995

Par **prieste**, le **04/08/2010 à 22:03**

Bonjour,
DELAI DE PRESCRIPTION POUR CETTE AFFAIRE JUGE EN JANVIER 1995 POUR UN SOLDE DE 13378 euros.POSSIBILITE OU NON DE FAIRE JOUER LA CLAUSE DE FORCLUSION.LES CRITERES NECESSAIRES POUR ETRE RECONNU INSOLVABLE.JE VOUS REMERCIE.

Par **Marion2**, le **04/08/2010 à 22:10**

Bonsoir,

Un titre exécutoire vous a t'il été remis ?

Par **prieste**, le **04/08/2010 à 22:48**

bonsoir, j ai bien recu votre reponse elle est oui.

Par **Marion2**, le **04/08/2010 à 22:51**

Malheureusement vous devrez régler votre dette.
Dans la mesure où il y a eu un titre exécutoire, la prescription est de 30 ans.

Désolée.

Par **prieste**, le **04/08/2010 à 22:57**

Marion,vous ete bien gentille,mais cela fait 15 ans que je n avais pas reçu de jugement.
Evitez de me citer BLAISE PASCAL dans vos reponse a chaque fois.Si c est tout ce que dite,merci,mais ca je le savais...

Par **Marion2**, le **04/08/2010 à 23:43**

[citation]Evitez de me citer BLAISE PASCAL dans vos reponse a chaque fois.Si c est tout ce que dite,merci,mais ca je le savais...

[/citation]

Cette citation fait partie de ma signature, je ne peux l'enlever... Je peux répondre sur une question de divorce ou autre, cette citation apparaîtra systématiquement...
Je suis désolée, mais ne le prenez pas pour vous...

Pour votre question, je vous ai répondu précédemment qu'en cas de titre exécutoire, la prescription est de 30 ans.

Cordialement.

Par **jeetendra**, le **05/08/2010 à 10:12**

Bonjour, s'il y a un titre exécutoire à votre encontre le créancier est en droit de vous réclamer ce qu'il vous a prêté, ce qu'il vous reste à faire c'est de saisir le juge (Tribunal de grande instance de votre domicile) pour obtenir si vous remplissez les conditions un délai de grace (maximum 2 ans), le recours à un avocat est souhaitable dans votre cas (aide juridictionnelle possible), courage à vous, cordialement.

Par **prieste**, le **05/08/2010 à 11:05**

JEETENDRA,JE VOUS REMERCIE DE VOTRE REPONSE,JE VAIS FAIRE CERTAINEMENT LE CHOIX QUE VOUS ME DITE.AVEC MES REMERCIEMENT.

Par **jeetendra**, le **05/08/2010** à **11:18**

C.RE.SU.S GIRONDE, DEFENSE DES FAMILLES ET CONSOMMATEURS
D'AQUITAINE

jm.cresusgironde@orange.fr

Tel : 06 75 79 34 42 ARCACHON,ANDERNOS

Libournais :06 82 07 02 14 VILLENAVE D'ORNON 05 57 99 01 10

de rien, prenez contact avec l'Association CRESUS Gironde, ils s'y connaissent dans ce domaine et vous aideront du mieux possible, bonne journée à vous.